

CRÉATION ET AFFILIATION D'UN CLUB À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Guide pratique à destination des porteurs de projet

Créer un club, construire l'avenir du tir sportif

La création d'un club affilié à la **Fédération Française de Tir (FFTir)** constitue une démarche structurante qui participe au développement du tir sportif sur le territoire.

Au-delà des formalités administratives, cette procédure garantit que chaque nouvelle association dispose d'une organisation conforme aux exigences légales, d'une gouvernance démocratique, d'installations adaptées et d'un niveau de sécurité répondant aux prescriptions fédérales.

La **Ligue d'Aquitaine de Tir Sportif** accompagne les porteurs de projet tout au long de cette démarche afin de faciliter leur affiliation et leur intégration au sein du réseau fédéral.

Les grandes étapes

L'affiliation d'un club à la Fédération Française de Tir se déroule en deux phases successives :

1. Constitution du dossier de création

Cette première étape permet à la Ligue d'instruire la demande d'affiliation et de vérifier la conformité administrative, juridique et sportive du projet.

2. Homologation des installations sportives

Une fois le club affilié, les installations devront obtenir leur homologation fédérale afin de permettre la pratique officielle des disciplines concernées.

Pièces à fournir lors de la demande d'affiliation

Le dossier transmis à la **Ligue d'Aquitaine de Tir Sportif** devra comporter les éléments suivants.

Autorisations administratives

- ✓ Procès-verbal du Conseil municipal autorisant la création du stand de tir sur le territoire communal.
- ✓ Récépissé préfectoral de déclaration de l'association.

✓ Attestation de déclaration de l'Établissement d'Activités Physiques et Sportives (EAPS).

✓ Certificat d'inscription au répertoire INSEE (numéro SIRET).

Documents relatifs à l'association

✓ Fiche signalétique complète de l'association.

✓ Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive.

✓ Dénomination officielle et définitive de l'association.

✓ Composition du Bureau (minimum trois membres).

✓ Composition du Comité Directeur (minimum six membres).

✓ Statuts de l'association, conformes aux dispositions légales et aux statuts types proposés par la Fédération Française de Tir.

✓ Règlement intérieur de l'association.

Documents techniques

✓ Questionnaire fédéral « Toutes disciplines » de la FFTir.

✓ Plan de situation permettant de localiser les installations par rapport à l'agglomération.

✓ Plan de masse du site.

✓ Photographies des installations et de leur environnement.

Validation institutionnelle

À l'issue de l'instruction du dossier, et sous réserve de sa conformité, le Président de la Ligue pourra délivrer la **lettre d'accord préalable à l'affiliation**, permettant la poursuite de la procédure auprès de la Fédération Française de Tir.

Documents à transmettre après l'affiliation

Une fois l'association officiellement affiliée à la Fédération Française de Tir, le club devra compléter son dossier par les pièces suivantes.

Homologation fédérale

✓ Homologation du stand de tir délivrée conformément aux règlements techniques de la Fédération Française de Tir, en fonction des disciplines pratiquées.

Cette homologation conditionne notamment l'organisation des compétitions officielles ainsi que la reconnaissance sportive des installations.

L'engagement de la Ligue

La **Ligue d'Aquitaine de Tir Sportif** accompagne chaque porteur de projet afin de favoriser l'émergence de nouvelles structures, dans le respect des exigences réglementaires, de la sécurité des pratiquants et des valeurs du mouvement sportif.

Créer un club ne consiste pas uniquement à fonder une association : c'est participer activement au développement du tir sportif, offrir un nouvel espace de pratique aux licenciés et contribuer durablement au rayonnement de notre discipline sur l'ensemble du territoire aquitain.